



## Associé bloquant le fonctionnement d'une entreprise.

Par **domus**, le **15/04/2013** à **12:42**

Bonjour,

Je vous expose rapidement les faits...

Il s'agit d'une société de distribution de produit sur internet. Je suis gérant minoritaire et ai des problèmes avec mon associé qui est entre autre en charge du stock de la société et de l'envoi des commandes.

Je vous passe les détails des querelles entre associés pour en arriver au fait que le site prends toujours des commandes mais que l'associé à décidé de ne plus répondre par mail ou téléphone et qu'il n'envoie plus les commandes. Je précise que je n'ai pas accès au stock et qu'en tant que gérant je suis dans l'impossibilité de faire fonctionner l'entreprise !

Quel serait d'après vous le recourt le plus efficace (en terme de rapport cout de procédure / délai ) afin de pouvoir récupérer le stock et de pouvoir continuer à assurer les commandes ?

Merci d'avance,

Cordialement

Par **Hijitita**, le **16/04/2013** à **10:42**

Bonjour,

Essayez d'aller voir le juge des référés pour obtenir des mesures provisoires à l'encontre du majoritaire.

Renseignez-vous également sur l'abus de majorité car il met en danger l'entreprise.

Cordialement,

Par **dmeyer**, le **18/04/2013** à **17:45**

Cher Monsieur,

Dans la mesure ou vous êtes responsable en qualité de gérant, soit vous démissionné en motivant votre démission soit vous sollicitez la désignation d'un administrateur provisoire. Je comprends que vous êtes en SARL (gérant), il convient de regarder les statuts.

A votre disposition pour en discuter.

DM